

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

LA LIBERTÉ

DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

*Liberté, Liberté chérie
Combats avec tes défenseurs
(ROUGET DE L'ISLE)*

*Un peuple n'est vaincu que
lorsqu'il accepte de l'être.
(FOCH)*

HEBDOMADAIRE INDEPENDANT

Administration, Publicité et Circulation: Léon Briand, rue Jacques Cartier -- SAINT-PIERRE



« C'EST EN ALLANT VERS LA MER
QUE LE FLEUVE EST FIDÈLE A SA SOURCE »

Voici le texte de l'allocution du général de Gaulle, radiodiffusée à la B.B.C. le 20 Avril à 19 heures 25 G.M.T.

« Dans la nuit de l'oppression, comme au grand jour des batailles, la France pense à son avenir.

Cette volonté de revivre et de reconstruire démontre la vitalité puissante de la nation. On dirait que chaque larme ajoutée à ses larmes, chaque combat joint à ses combats, ne font qu'affermir sa conscience de ce qu'elle vaut et sa foi dans ses destinées. Malgré ses épreuves terribles, notre peuple se sait et se sent assez riche d'idées, d'expérience et de force pour rebâtir, comme il l'entend, l'édifice de son avenir.

Cet édifice sera neuf. Sur tous les champs de souffrance et de lutte où se reforge un peuple lucide et fraternel, la masse immense des Français a décidé qu'à peine reparu le soleil de la liberté, elle marchera par une route nouvelle vers des horizons nouveaux.

Certes, la nation, qui ne connaît d'autre souverain qu'elle-même, exige qu'à mesure que se fera sa libération soient remises en vigueur les lois qu'elle s'est naguère données. Certes, la nation entend que sur chaque pouce délivré de ses terres soit balayé, sans aucun délai, cette caricature de facisme dont Vichy l'a défigurée. Mais elle n'en a pas moins condamné l'impuissance politique, le déséquilibre social et l'affaissement moral qui paralyseront le système confondu avec son désastre.

En vérité, tandis qu'il lutte contre la tyrannie de l'ennemi et des serviteurs de l'ennemi, le peuple français n'a jamais, dans toute son histoire, plus ardemment résolu d'être maître chez lui.

Une démocratie réelle, où ni jeux de professionnels, ni marécages d'intrigants ne troubleront le fonctionnement de la représentation nationale, où, en même temps, le pouvoir qui aura reçu du peuple la charge de le gouverner dispose organiquement d'assez de force et de durée pour s'acquitter de ses devoirs d'une manière digne de la France : voilà d'abord ce qu'il veut se donner.

Un régime économique et social tel qu'aucun monopole et aucune coalition ne puissent peser sur l'Etat, ni régir

le sort des individus, où, par conséquent, les principales sources de la richesse commune soient, ou bien administrées, ou tout au moins contrôlées par la nation, où chaque Français ait, à tout moment, la possibilité de travailler suivant ses aptitudes dans des conditions susceptibles d'assurer une existence digne à lui-même et à sa famille, où de libres groupements de travailleurs et de techniciens soient associés organiquement à la marche des entreprises, telle est la féconde réforme dont le pays renouvelé voudra consoler ses enfants.

Sur ces bases matérielles, enfin, notre peuple aspire désormais à une vie nationale élevée, où ce qui est bien et beau soit respecté, protégé, exalté, où pensée, science, arts, religions, forces spirituelles, aient le rang que mérite leur noblesse, où les familles soient honorées, aidées, favorisées en proportion du nombre des fils et filles qu'elles ajoutent à la Patrie.

Oui, c'est de cela que rêvent sur tous les champs de souffrance et de lutte les Français rassemblés dans la volonté de vaincre. Ils savent que dans cette voie seulement ils établiront solidement leur communauté nationale et qu'ainsi leur sera reconnue la place de choix qui leur revient dans la communauté internationale. Dans une Europe qui reprendra sa marche suivant le rythme rapide et net de la technique moderne, dans un monde restreint par la vitesse, l'osmose des idées, l'ubiquité des intérêts, les Français pressentent à quel rôle éminent est appelé le génie de la France.

Pour animer et conduire demain cette nation renouvelée, il faudra des cadres nouveaux. La faillite des corps qui se disaient dirigeants ne fut que trop claire et trop ruineuse. Tout ce qu'elle subit la France ne l'aura pas subi pour reblicher des sépulcres. C'est dans la résistance et c'est dans le combat qu'en ce moment se révèlent les hommes que notre peuple jugera dignes et capables de diriger ses activités. De ces jeunes hommes



L'ORGANISATION DE L'UNION

Le général Catroux, lors de son récent voyage à Londres avait apporté au général de Gaulle le mémorandum du général Giraud concernant l'établissement d'une direction unique française jusqu'à la victoire totale.

Les principaux points de ce mémorandum peuvent se résumer ainsi :

Premièrement: répudiation complète et sans recours des principes, des hommes et des actes de Vichy. Retour immédiat à la législation en vigueur avant le coup d'Etat du 18 Juin 1940.

Deuxièmement: reconnaissance de la France par les pays alliés comme membre majeur des Nations Unies et admission de ses représentants aux Conseils chargés de préparer la paix, sur un pied d'égalité avec la Grande Bretagne, les États Unis, la Russie et la Chine.

Troisièmement: création d'un Conseil Impérial qui prendrait le nom de « Conseil des territoires français d'outre-mer » et qui serait composé des Gouverneurs et Résidents et de Commissaires responsables de l'administration. Ce Conseil serait « le gardien et le gérant des intérêts français », à la fois pour la France métropolitaine et pour l'Empire, jusqu'à la nomination d'un gouvernement provisoire, c'est à dire jusqu'à la libération complète de tout le territoire métropolitain, puisque ce gouvernement serait choisi, conformément à la loi constitutionnelle du 15 février 1872, par l'Assemblée générale des délégués de tous nos Conseils généraux. A la rentrée des armées alliées en France, le Comité exécutif du Conseil se transporterait sur le territoire métropolitain pour assurer l'administration et le ravitaillement des zones libérées.

Quatrièmement: nomination d'un Commandant en Chef Français qui dirigerait effectivement les opérations de notre armée et réglerait la participation effective du haut commandement français aux travaux de l'État Major interallié. A la rentrée en France, le *Commandant en Chef assurerait l'ordre et nommerait, sur délégation du Conseil, à titre provisoire, dans chaque département libéré, une autorité militaire chargée d'exercer, en même temps que les fonctions préfectorales et dans le cadre de la loi, les pouvoirs de police.*

En somme, jusqu'à la libération de la dernière parcelle du sol français, le pouvoir politique serait exercé par une assemblée de fonctionnaires et l'administration, comme la police, seraient entre les mains d'un chef militaire exerçant par ailleurs un commandement effectif.

A ce mémorandum, voici la réponse du général de Gaulle que le général Catroux rapporta à Alger :

« Le Comité National après avoir pris connaissance du mémorandum que le général Giraud lui a fait parvenir en réponse à son propre mémorandum du 23 Février constate avec satisfaction que l'accord existe sur certains points essentiels.

Le général Giraud admet en effet que l'armistice est nul et non avenu; il reconnaît que l'exercice de la souveraineté française a été suspendu par la constitution d'un gouvernement soumis à la tutelle de l'ennemi et

qu'en conséquence la législation de Vichy doit être abolie; il proclame l'invalidité de tout serment d'allégeance à un honneur; il affirme enfin que le pouvoir central à reformer hors du territoire métropolitain ne peut être que le serviteur du peuple français à qui il remettra ses pouvoirs le jour de la libération afin que la nation se prononce librement sur son sort.

Le général Giraud souhaite que la guerre soit poursuivie en étroite collaboration avec tous nos alliés et que le pouvoir central à reformer représente vis-à-vis de l'étranger les intérêts permanents de la nation, qu'il fasse reconnaître à la France le statut d'une puissance alliée, qu'il administre les territoires coloniaux et métropolitains libérés et y exerce la souveraineté française dans sa plénitude tout en y accordant aux armées alliées les droits et facilités nécessaires à la poursuite de la guerre commune.

Ce sont là les principes mêmes qui, depuis le 18 juin 1940, ont servi de bases immuables à l'action de direction exercée dans l'effort de guerre français par le général de Gaulle et le Comité National et qu'ils n'ont pas cessé d'appliquer.

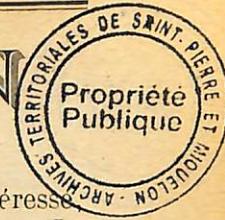
En ce qui concerne l'application de ces principes telle qu'elle est envisagée, par le général Giraud, le Comité National, certain d'être d'accord avec le sentiment général de la nation, s'est arrêté aux observations ci-après :

Primo: l'abolition de la législation de Vichy doit être intégrale et nulle situation acquise ne saurait faire obstacle au redressement moral exigé par le peuple de France, les groupements inspirés par des idéologies totalitaires, telle « la légion des Combattants », doivent être immédiatement et réellement dissous. D'autre part, le fait que le prétendu armistice est nul et non avenu implique, en particulier, que les principaux postes de direction ne soient pas confiés à des hommes qui ont pris une responsabilité personnelle dans la capitulation et la collaboration avec l'ennemi.

Secundo: au moment de la libération, l'administration départementale ne saurait être désignée par l'autorité militaire. Une telle disposition serait en effet contraire aux lois et ne serait pas acceptée par la population française organisée dans la résistance, qui connaît les situations locales et dont le sentiment ne saurait être négligé. L'autorité préfectorale ou de police doit procéder non point du commandement en chef de l'armée, mais du pouvoir central.

Tertio: le pouvoir central devant exercer la souveraineté française dans les territoires libérés, représenter vis-à-vis de l'étranger les intérêts permanents de la nation et diriger l'effort de guerre total de la France en unifiant toutes les forces combattantes et résistantes à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national, n'agit pas seulement au nom de et pour l'Empire mais au nom de et pour la nation entière. Il doit donc jouer, en fait et comme par intérim, le rôle de l'organe gouvernemental. Une distinction complète doit exister entre le

LA FIN DU RÉGIME PÉTAIN



Le Comité National Français vient de publier le communiqué suivant :

« Le 19 Avril 1941, l'Amiral Darlan notifia au Secrétaire Général de la Société des Nations que la France se retirait de la Société. En vertu du Pacte, cette notification devait produire ses effets au bout de deux ans, soit le 19 Avril 1943.

Le général de Gaulle, après entente avec le général Giraud, vient d'adresser le télégramme suivant au Secrétaire Général de la Société des Nations : « Me référant à ma déclaration publique du 27 Octobre 1940, ainsi qu'au mémorandum du Comité National Français en date du 23 Février 1943, et en accord avec le général Giraud, j'ai l'honneur de vous faire savoir que les Français libres d'exprimer actuellement leur volonté ne peuvent tenir pour effective la notification qui vous a été faite le 19 Avril 1941 sans que le peuple français, privé de l'exercice de sa souveraineté, ait été à même, par l'organe de représentants légitimes, de se prononcer sur la position de la France vis-à-vis de la Société des Nations.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir considérer que cette notification, faite sous la pression étrangère ne peut pas avoir d'effet et que, par conséquent, la France continue à faire partie de la Société des Nations.

Pour sa part, le Comité National a toujours considéré que la France demeurait liée par ses engagements et conservait ses prérogatives comme membre de la Société des Nations.

C'est dans cet esprit que vous avez été tenu informé des mesures prises en vertu et dans le cadre du mandat confié à la France dans les territoires du Cameroun et des Etats du Levant. »

De son côté, le général Giraud a télégraphié dans le même sens à Genève. »

Ainsi une autre pierre de touche de l'édifice politique bâti par Vichy depuis Juin 1940 vient de s'écrouler. La France, représentée par les chefs de la résistance, dénonce le retrait de la Société des Nations, retrait notifié par l'Amiral Darlan au nom du Maréchal.

Avec cette dénonciation, c'est tout le système de la politique étrangère de Vichy qui disparaît. Car le retrait de la Société des Nations n'était que la contre-partie du rapprochement avec l'axe et les puissances qui avaient réussi à saper l'autorité de l'organisme international créé après la victoire de 1918. Le général de Gaulle et le général Giraud, refusent de reconnaître l'autorité de Vichy en matière de politique extérieure comme ils ont refusé de reconnaître son autorité en matière de politique intérieure.

Le général Giraud avait déjà annulé en Afrique du Nord et en Afrique Occidentale la législation de Vichy. Aujourd'hui, il annule la politique étrangère pro-axiste du Maréchal. Le bon sens a pris définitivement le dessus. Il ne s'agit pas, en effet, et il ne s'est jamais agi, de discuter la légalité du gouvernement établi en France dans le désarroi de la capitulation de Juin 1940. Encore une fois, que le Maréchal Pétain ait pu prétendre agir légalement, ou bien qu'il ait gouverné au nom d'un pouvoir usurpé, cela ne nous intéresse pas directement.

Ce qui nous intéresse, ce qui nous a toujours intéressé, se résume essentiellement à ceci : *premièrement* : Le Maréchal, homme de 86 ans, est-il capable d'assumer la lourde tâche d'un pouvoir personnel dans les circonstances exceptionnellement graves que traverse la France ? *deuxièmement* : la France, aux 2/3 ou entièrement envahie, désarmée et livrée à l'oppression directe de l'ennemi, peut-elle avoir, sur son territoire métropolitain, un gouvernement capable de faire preuve d'une indépendance quelconque ? *troisièmement* : un gouvernement français est-il capable de tenir la France en dehors de la guerre et d'entreprendre, en pleine crise mondiale et sur un continent bloqué par les Alliés et livré au pillage des troupes occupantes, une œuvre immédiate de réorganisation économique et morale ?

A ces trois questions, dès le 18 Juin 1940, le général de Gaulle et les Français Combattants ont répondu résolument non. Cependant, beaucoup de Français avaient pu ne pas prendre, au début, une position aussi nette, et ils pouvaient, à ce même moment, donner à l'appui de leur opinion quelques arguments pertinents. Il y a eu des Vichystes qui ont été de vrais patriotes.

Mais aujourd'hui, il n'y a plus d'équivoque possible. Les faits, pendant trois ans de misère et de trahisons, ont donné à nos trois questions fondamentales une réponse claire et indiscutable.

Le Maréchal Pétain ne gouverne pas, il n'a jamais gouverné. Son nom et sa gloire passée ont toujours servi à couvrir les pires politiciens et les pires ambitieux que notre histoire intérieure ait connus. Pendant trois ans, à l'ombre du Maréchal, les hommes qui tenaient véritablement les leviers de commande du nouvel Etat Français se sont livrés une guerre sans merci pour s'assurer les profits et les honneurs du pouvoir. Dans un régime sans représentation nationale, les crises ministérielles ont été plus fréquentes qu'au moment où le système parlementaire fonctionnait librement. Les Laval, les Flandin, les Déat, les Doriot, les Darlan, et leurs coteries respectives, n'ont pas cessé de lutter pour s'emparer des places et ils n'ont pas cessé, les uns et les autres, de s'engager de plus en plus avant dans les concessions au vainqueur, afin de s'assurer son appui décisif. Dans cette bagarre entre gangsters, il est devenu évident que le Maréchal, après quelques vaines tentatives du début, avait renoncé à faire prévaloir sa volonté. Il en a été réduit à approuver officiellement la politique de ses ministres successifs et il a été amené ainsi, parce qu'il n'avait plus l'énergie nécessaire pour réagir, à proclamer avec Laval qu'il souhaitait, lui aussi, la victoire allemande. Aujourd'hui, un fait plus grave et plus significatif encore nous apporte la preuve de ce rôle de mannequin que l'on a fait jouer au vainqueur de Verdun. Depuis Janvier 1943, en effet, le maréchal ne parle plus. Trop fatigué ou trop éceuré peut-être par les formes terribles prises par la collaboration, il se renferme dans un mutisme si obstiné que ses ministres, qui veulent encore avoir son approbation, en sont réduits à donner à leur radio des enregistrements de ses anciens discours ou à reproduire, dans leurs journaux, ses



Les événements de la Semaine

ÉVÉNEMENTS MILITAIRES:

Tunisie: L'avance des Alliés s'est ralentie et ils consolident leurs positions tout en resserrant quelque peu leur étreinte sur le secteur Tunis-Bizerte.

Le 13 Avril, la VIII^e armée entrat en contact avec l'ennemi à Sebkra Kelbia, à 30 kms à l'Ouest de Sousse.

Le 14 Avril, la I^e armée et la VIII^e armée britanniques se rejoignaient et les troupes françaises capturaient Djebel Mansour dans la région de Pont du Fashs.

Le 19, les troupes britanniques capturèrent les îles Kerkenna à l'Est de Sfax.

L'activité aérienne a été intense sur le front tunisien. Les Alliés ont bombardé les objectifs militaires ennemis en Tunisie, en Sardaigne, en Sicile et en Italie. De son côté, l'aviation allemande a bombardé Alger dans la nuit du 17 au 18.

Le 19, l'aviation américaine remporta une grande victoire, abattant 74 avions ennemis qui tentaient d'évacuer des troupes vers la Sicile.

Le Maréchal Rommel et Ambrosio chef d'État-Major italien, ont quitté la Tunisie et Rommel partit pour l'Allemagne, le 14 Avril.

Mussolini assuma le Commandement suprême des troupes italiennes sur tous les fronts, et publia un décret statuant que la Sicile, la Sardaigne et les petites îles voisines étaient dans la zone des opérations.

Russie: Les attaques russes et les contre-attaques allemandes se sont poursuivies sans relâche à Novorossisk dans le Kouban.

Front aérien: L'activité aérienne des Alliés en Europe a été particulièrement intense au cours de cette semaine. La R. A. F. a bombardé sans relâche, de nuit comme de jour, des objectifs militaires allemands en Belgique, en Hollande et en France.

Elle a également attaqué des villes industrielles allemandes: Stuttgart, Mannheim, Ludwigshafen, et a étendu son action destructive jusqu'à Pilsen en Tchécoslovaquie. Les avions américains ont bombardé le port de Brême en Allemagne.

L'aviation soviétique a continué ses bombardements sur Koenigsberg, et s'est en outre attaqué à Dantzig et à Tilsit, également en Prusse orientale.

En Angleterre, l'alerte a été donnée seulement deux fois à Londres et aucun dommage ne fut signalé.

En Italie, les Alliés ont attaqué à plusieurs reprises Palerme, Catania, Naples, Messine, la Sicile et la Sardaigne.

En outre, la R. A. F. a, à deux reprises, traversé l'Europe, venant d'Angleterre, pour aller bombarder le port de La Spezia, dans le golfe de Gênes.

FRANCE COMBATTANTE:

Le mémorandum du général Giraud, remis au Comité National Français par le général Catroux prévoit la création d'un organe central ou « Conseil français des territoires d'outre mer », chargé de gérer les territoires et intérêts français. Il suggère également la création

d'un gouvernement provisoire, constitué suivant les lois françaises, après la libération de la France.

Les termes de ce mémorandum furent discutés par le Comité National français, et le général Catroux est parti pour Alger, porteur de la réponse du Comité au général Giraud.

Cependant, le général de Gaulle a reçu, le 19 Avril, le général Bouscat, chef de la mission militaire du général Giraud à Londres.

Le général de Gaulle reçut le 14 Avril deux télégrammes d'Algérie lui exprimant la sympathie de la population Nord-Africaine et son désir de le voir arriver prochainement en Algérie.

Profitant de ce que les discussions se poursuivent autour de l'union de Gaulle-Giraud, l'amiral Robert, haut-commissaire français à la Martinique, déclara qu'il serait prêt à se joindre aux Alliés contre l'Axe, à condition que sa décision ne le contraine pas à rentrer en lutte ouverte contre Vichy, que les Alliés permettent que l'unité française se forme sous l'autorité d'une souveraineté unique et que sa décision lui permette de sauvegarder les intérêts des Antilles françaises.

Radio Dakar a annoncé, le 20 Avril, que le gouverneur général Boisson, venant d'Alger, était rentré à Dakar.

LES PAYS OCCUPÉS:

En France, la résistance continue :

En Haute-Savoie, un garde mobile fut tué, un autre blessé.

A Arras, un policier qui arrêtait des Français fut tué.

A Paris, les Francs-Tireurs ont tué 50 et blessé un millier d'Allemands depuis le début de février. A St-Cloud, ils ont détruit un poste de D. C. A. boche et tué ses servants. 300 Français appartenant à la « Phalange Africaine » se sont mutinés et barricadés dans leurs casernes.

Un ancien député communiste, devenu collaborationniste, Clamamus, fut assassiné.

Cependant, le gouvernement de Vichy poursuit la mobilisation pour le travail forcé en Allemagne. Les ouvriers français qui refusent de travailler dans les usines allemandes sont traduits devant une Cour Martiale. Un comité pour le Service militaire obligatoire et le travail a été formé sous la présidence de M. Abel Bonnard, ministre de l'éducation nationale à Vichy. En outre, les Allemands commencent l'évacuation des hommes de 16 à 50 ans d'une zone d'une profondeur de 50 km., le long de la côte méditerranéenne.

En Belgique, Paul Colin, directeur d'un journal pro-nazi fut mortellement blessé à Bruxelles. Son garde du corps fut tué.

En Autriche, 37 personnes furent condamnées à mort pour activité contre le Reich à Klagenfurt. Un Viennois fut également condamné pour avoir écouté la radio étrangère.

En Pologne, les enfants à partir de 14 ans furent mobilisés pour les travaux agricoles et les enfants, à partir de 10 ans, peuvent être contraints au travail des champs pendant les gros travaux.

Kurt Hoffmann, le fonctionnaire allemand responsable de la conscription des travailleurs polonais, fut exécuté par des patriotes polonais, après avoir été condamné par un tribunal secret.



ÉVÉNEMENTS POLITIQUES:

Le Comité de Guerre tenu par le général Giraud à Alger, discuta des mesures à prendre progressivement, pour le rétablissement de l'administration française dans la Tunisie libérée.

En outre le Général Giraud ordonna la purge de tous les officiers de l'armée ayant les sympathies pro-axistes ou vichystes.

ACTIVITÉ DIPLOMATIQUE:

Le roi Georges VI reçut le major général Vanier, ministre plénipotentiaire auprès des gouvernements alliés réfugiés à Londres.

Sir Henri Wilson, commandant en Chef du Middle East, est arrivé à Ankara pour conférer avec les chefs de l'État-Major turc.

A Vichy, l'ambassadeur japonais conféra successivement avec Laval et Pétain.

Hitler, outre son entrevue avec Mussolini, reçut tour à tour le Maréchal Antonesco dictateur de la Roumanie, le roi Boris de Bulgarie et le régent de Hongrie Horthy.

Von Papen, ambassadeur d'Allemagne en Turquie, fut rappelé à Berlin et devra retourner à Ankara à la fin du mois.

ÉVÉNEMENTS ARTISTIQUES:

La France Combattante a organisé une grande exposition de peinture et de sculpture française du XX^e siècle à Londres. Cette exposition durera du 1^{er} au 29 Mai.

NOS VOLONTAIRES NOUS ÉCRIVENT...

Voici un beau passage d'une lettre reçue dernièrement d'une volontaire du Corps Féminin de la France Combattante dont le frère a trouvé la mort en service commandé à bord d'un de nos navires de guerre.

Cette lettre est adressée à la mère d'un des marins Français Libres morts pour la France :

« ... Vous me dites que maman est admirable dans sa résignation. Je suis heureuse que cela vienne de vous car je peux le croire puisque vous avez été soumise aux mêmes épreuves et que vous-même vous n'avez jamais manqué de courage. Je voudrais que vous voyez manan souvent pour lui prodiguer votre foi qui, je le sais, vous a beaucoup soutenu dans votre grand malheur.

Je voudrais vous crier ces mots si français pour que vous les transmettiez à tous ceux que j'aime : « Courage et confiance, on les aura et nos frères chéris seront vengés, plus tôt qu'on ne le pense, et nous pourrons relever fièrement la tête et dire à tous que nos martyrs se sont sacrifiés pour la bonne cause, c'est-à-dire pour l'honneur de la France » ...

Et dire qu'il y a des gens qui préfèrent les lamentations du Jérémie de Vichy à de tels accents !

● LA FIN DU... Suite de la page 3:

déclarations vieilles de plusieurs mois. Ainsi, le maréchal est remplacé par un phonographe, frappant symbole ce qu'il n'a pas cessé d'être depuis son accession au pouvoir.

Quant à l'indépendance de Vichy vis-à-vis de l'Allemagne, de l'Italie ou du Japon, nous avons eu maints témoignages depuis trois ans, qu'elle n'était qu'un leurre grossier. Nous savions que les documents saisis à Beyrouth faisaient la preuve que Vichy avait été obligé, sous la menace, de céder nos bases aériennes et navales du Levant aux troupes d'Hitler en marche vers les pétroles d'Irak. Nous savions que l'Amiral Decoux était directement placé, pour tous les actes importants de son gouvernement, sous le contrôle effectif du Japon. Nous savions que le retour de Laval au pouvoir avait été voulu et imposé par l'Allemagne. Enfin, aujourd'hui, personne ne peut nier que c'est Berlin qui a dicté au gouvernement soi disant national de Vichy la démobilisation des quelques troupes que l'armistice nous avait permis de conserver et la mobilisation de nos ouvriers pour le travail forcé en Allemagne. Personne ne songe à nier, aujourd'hui, que tous les actes du gouvernement de Pierre Laval sont les émanations directes des ordres du Führer.

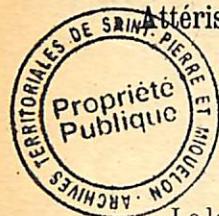
Mais l'échec le plus net, le plus catastrophique de Vichy est certainement celui auquel a abouti sa tentative de relever la France, tant au point de vue moral qu'au point de vue économique, en la tenant hors de la guerre. Il est évident aujourd'hui que la France est plus affaiblie qu'elle ne fut en 1940 et que le gouvernement du Maréchal n'a fait que livrer ses dernières ressources à l'ennemi en même temps qu'il a essayé de lui enlever tout ce que lui restait de confiance en elle. Cet échec formidable était certainement prévisible dès Juin 1940; il était trop clair, même alors, qu'on ne tient pas un pays dans la position géographique de la France en dehors des répercussions d'un conflit mondial et qu'on ne relève pas ce pays quand les deux tiers, sinon la totalité, de son territoire et de ses ressources sont sous le contrôle militaire d'une puissance étrangère.

Le désaveu complet, absolu, du gouvernement de Vichy par tous les Français libres de leurs décisions est donc en 1943, la conséquence logique du fiasco total de la politique du maréchal. Aujourd'hui, il ne fait plus aucun doute, pour quiconque est de bonne foi, que Vichy n'existe plus en tant que gouvernement français. Il ne fait plus aucun doute que l'immense effort de reconstruction de notre force et de notre unité, commencé dès maintenant et devant se poursuivre et s'intensifier jusqu'à la défaite complète de l'axe et par delà cette défaite, se fait en dehors de Vichy et même entièrement contre Vichy.

Et, en réalité, il n'y a plus aujourd'hui de partisans sincères du maréchal. Seuls lui restent attachés ceux pour qui Pétain est une bouée de sauvetage et qui s'étant trop enfoncé dans les crimes contre la nation savent bien que la chute de Vichy sera le signal de leur châtiment, ou bien, ceux qui sont incapables de saisir le sens d'une situation générale et qui ne se sont pas encore rendu compte que leur beau rêve de profits personnels est définitivement exclu du domaine de la réalité. Dans les deux cas, ces gens n'intéressent pas la France de demain, la France propre et forte que sont en train de reconstruire ceux qui luttent pour sa libération.

R. D.

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON



Attérissage, à St-Pierre du premier câble télégraphique.

Vendredi 30 Août 1867.

(Suite)

Le lendemain de 10 à 11 heures, par un temps magnifique, commença l'émigration des habitants de la ville, vers cette petite anse déserte, si pittoresquement située entre d'énormes collines couvertes de verdure. La goélette « *Mouche* », de la station locale amena le commandant Cren et sa famille, ainsi que plusieurs autres personnes. De nombreux canots et une goélette par mer, un sentier peu commode, mais très accidenté par terre, furent les voies par lesquelles des curieux en grand nombre envahirent l'anse à Dinan. Quelques dames intrépides componaient le principal ornement de cette réunion improvisée.

Cependant à bord du beau et vaste steamer « *Chiltern* » on était à l'œuvre. Quelques incidents, paraît-il, vinrent retarder cette opération délicate (1). Pour calmer l'impatience des spectateurs, deux dérivatifs s'offrirent à propos. Le premier se présenta sous l'aspect de l'inévitable photographe, qui, après avoir pris de terre une vue du « *Chiltern* » consentit, à la demande générale, à essayer une photographie sur laquelle se trouvaient groupées, sous les rayons d'un soleil tropical, presque toutes les personnes réunies dans l'anse à Dinan.

Par malheur le soleil, ce grand maître des photographes, leur joue parfois de mauvais tours. La colline et ceux qui la couvraient étaient alors comme nous l'avons dit, baignés par les rayons de l'astre éclatant. Par suite de cette circonstance, l'épreuve eut des tons durs et heurtés qui lui ôtèrent tous ses charmes.

Pendant ce temps, un canot avait amené du bord du « *Chiltern* » les diverses parties d'un appareil télégraphique, qui fut immédiatement installé dans une petite maisonnette construite pour cet usage les jours précédents. A 4 heures 1/2 enfin, le câble partait du bord sur un radeau soutenu par deux chaloupes, et quelques instants après il était à terre où son heureuse arrivée fut saluée par de nombreux hurrahs.

Le chef de l'entreprise de la pose du câble, M. Samuel Canning pria le Commandant de vouloir bien placer lui-même l'extrémité du câble dans l'enceinte où pour la première fois à Saint-Pierre il allait fonctionner.

A ce moment le champagne circula de toutes part, le canon des deux steamers se mit à tonner et de nouveaux hurrahs vinrent constater que définitivement Saint-Pierre

était en communication télégraphique avec le reste du monde. En effet, quelques minutes après, une conversation régulière engagée entre Hearts Content (Terre-Neuve) et l'anse à Dinan, prouvait la réussite complète de l'entreprise. M. Canning offrit alors gracieusement au Commandant d'envoyer de suite à Paris une dépêche télégraphique. Le Commandant accepta avec plaisir et, peu d'heures après, sans aucun doute, Son Excellence le Ministre de la marine et des colonies, apprenait dans son hôtel, que Saint-Pierre pourrait désormais et au besoin, recevoir ses instructions et ses ordres environ vingt jours plus tôt que par la voie ordinaire. La pose de la portion du câble entre Saint-Pierre et Sydney était effectuée quelque temps après.

Ainsi Saint-Pierre et Miquelon, la plus petite et la moins peuplée des colonies françaises, se trouvait reliée à l'Europe et l'Amérique par une communication télégraphique, la seule parmi elles à jouir à cette époque de cet avantage inappréhensible.

Mais il faut bien le dire, si Saint-Pierre a profité de cet avantage c'est grâce en premier lieu aux difficultés de fonctionnement des fils aériens sur Terre-Neuve, et d'autre part à sa situation géographique sur la route Plaisance Sydney.

La population, celle de Saint-Pierre surtout se félicita d'avoir enfin à sa portée un agent de relations commerciales rapides.

E. S.

FIN

AVIS

L'Administrateur du Territoire, après avis du Comité de Surveillance des Prix, a fixé *uniformément* à vingt francs, le prix de vente du litre de rhum au public sur toute l'étendue du Territoire (rum titrant 54° au minimum).

Il signale à MM. les Commerçants qu'il leur est formellement interdit, sous peine de sanctions judiciaires, de vendre cette boisson aux consommateurs, sans présentation de leur part d'une carte d'achat délivrée par le Service du Ravitaillement, aux seuls chefs de famille.

Ces cartes qui seront valables jusqu'au 31 Décembre 1943 portent certaines indications qui devront être scrupuleusement respectées tant par les fournisseurs que par les consommateurs.

Elles pourront être obtenues du 15 au 30 Avril prochain (dernier délai) au service du Ravitaillement pour Saint-Pierre et l'Ile-aux-Marins, et au Bureau du Délégué de l'Administrateur pour Miquelon.

Passé ce délai, aucune dérogation ne sera accordée.

(1) Tentative de sabotage d'après certains documents.

● C'EST EN ALLANT... Suite de la page 1

vaillants, trempés par le danger et élevés au-dessus d'eux-mêmes par la confiance des autres, la Patrie peut attendre, demain, le dévouement, l'initiative, le caractère qu'ils prodiguent héroïquement pour la servir dans la guerre.

Les leçons de ses malheurs et, bientôt, soyez-en sûrs, la fierté de sa victoire, auront bouleversé la France jusqu'aux entrailles. Mais c'est dans les terres profondément labourées que croissent les plus riches moissons. Souvent dans notre histoire nos épreuves nous ont fait plus grands. Cette fois encore, nous saurons ranimer la flamme des aieux au lieu de pleurer sur leurs cendres.

« C'est en allant vers la mer que le fleuve est fidèle à sa source. »

■ L'ORGANISATION... Suite de la page 2

pouvoir central et les organes administratifs d'exécution tels que Gouverneurs, Résidents etc.... Ceux-ci sont subordonnés au pouvoir central et agissent d'après ses instructions. Ils ne sauraient donc en faire partie es qualité. Ils relèvent de ce pouvoir par l'intermédiaire des départements ministériels, dont ils dépendent normalement sous le régime républicain.

Toutefois, le Conseil Consultatif de l'Empire composé des Résidents et Gouverneurs et des personnalités compétentes aurait à fournir son avis sur les problèmes généraux intéressant la vie, l'administration et la défense de l'Empire.

Quarto: d'autre part, le Commandant en Chef effectif, ou les commandants en chef effectifs, des armées doivent être subordonnés au pouvoir central et ne sauraient y participer; cumuler les fonctions de commandant en chef effectif et de membre du pouvoir central serait contraire à la Constitution ainsi qu'à la loi de 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre, aussi bien qu'à la tradition séculaire de l'Etat Français, à la seule exception de la période consulaire et impériale. Un tel régime serait certainement désavoué par le peuple français, surtout après l'expérience qu'il vient de faire du pouvoir personnel, civil et militaire, imposé par Vichy.

Quinto: Le Comité National est enfin convaincu de la nécessité d'éviter les abus de pouvoir. Un Conseil de contentieux doit avoir à statuer sur la légalité des décrets et décisions administratives suivant la procédure de l'excès de pouvoir; un Conseil national consultatif doit être par ailleurs établi, comme le Comité National l'a indiqué dans son mémorandum du 23 Février, afin de fournir un moyen d'expression à l'opinion des Français, pour autant qu'ils puissent s'exprimer dans les circonstances actuelles.

Sexto: En résumé, le Comité National, conformément à l'esprit des institutions françaises estime qu'il doit être reformé un pouvoir central provisoire comprenant les départements ministériels essentiels qui constituent traditionnellement l'organe du gouvernement français; les chefs de ces départements auraient, en fait et comme par intérim, les attributions individuelles et collectives exercées normalement par les ministres.

Quant au choix et aux attributions des personnes dans le cadre ci-dessus, cette question devra être discutée et réglée sur le sol français et entre Français. Le Comité National, depuis le 25 Décembre 1942, considère comme nécessaire que son Président et plusieurs de ses membres aient la possibilité de se rendre à Alger. »



Les naufragés sur mer peuvent-ils éviter la mort par la soif?

(Traduit du Reader's Digest Avril 1943)

Des naufragés sans nombre sont morts de soif, faute de savoir que l'Océan contient aussi de l'eau douce. Il est à peine croyable que tant de vieux loups de mer n'aient jamais soupçonné que le poisson contient à la fois nourriture et boisson. Il a fallu qu'un Américain dont la profession était celle de forestier apprit à l'armée, à la marine et à l'aviation, ce qu'il faut savoir du poisson et des engins de pêche.

Il s'appelle Gifford Pinchot, ancien Gouverneur de la Pennsylvanie. Agé de 78 ans, il vient de terminer victorieusement sa campagne pour la protection de la plus précieuse de nos ressources naturelles, la vie humaine. L'idée lui vint au début de 1942, après avoir lu l'aventure des trois aviateurs qui dérivèrent 34 jours dans le Pacifique, montés sur un radeau de caoutchouc. Ils survécurent parce qu'ils eurent la chance d'attraper deux oiseaux et trois poissons. (voir le Reader's Digest, Juin 1942)

« Cette histoire me fit réfléchir, dit Pinsot. Ma longue expérience de la pêche en eaux profondes m'avait appris que les petits poissons s'assemblent en quête de nourriture ou d'abri sous tout objet qui flotte, bateau, amas de goémon, épave... et les gros poissons les y suivent pour leur faire la chasse. Avec un attirail de pêche approprié, ces hommes auraient pu prendre du poisson en quantité. Pourquoi tous les canots de sauvetage ne porteraient-ils pas un outillage de pêche? »

Une nuit d'insomnie lui fournit une nouvelle idée: puisque l'eau entre pour une si grande part dans le corps humain, pourquoi pas dans celui du poisson? et pourquoi cette eau ne serait-elle pas bonne à boire?

En tordant simplement dans une serviette des tranches de poisson cru, Pinchot obtint 12 % du poids du poisson, avec une presse à main: le double, soit 24 % d'eau.

Des médecins haut placés étudièrent ce jus de poisson et conseillèrent de faire l'expérience.

Deux marins d'un croiseur américain acceptèrent de ne prendre pendant dix jours, que des vivres de conserve, et du jus de poisson: leur santé resta parfaite.

Mais comment, sur un radeau, remplacer une presse à poisson? Pinchot écrivit à son ami Nordhoff, à Tahiti. « Les Polynésiens, répondit-il, disent qu'on peut vivre assez longtemps sans boire d'eau, à condition de mâcher la chair des poissons, et de cracher la partie solide. » « D'ailleurs ajoutait Nordhoff, la chair de poisson cru est un aliment des plus sains, nourrissant et digeste. »



Propriété
Publique

• LES NAUFRAGÉS... Suite de la page 7:

Alors Pinchot chargea à travers la jungle bureaucratique et s'y ouvrit, à coups de machete, une voie parmi les festons de « fil rouge » qui pendent comme des mousses barbues aux branches gouvernementales. Le bureau d'aviation maritime fut le premier à se rendre et commanda 50.000 trousseaux de pêche pour équiper les bateaux de caoutchouc qu'emportent les avions. La marine en prit 30.000.

Le grand modèle pèse moins de cinq livres et contient une douzaine d'articles : lignes, plombs, appâts en peau de porc, hameçons emplumés, grappin et un fer de harpon qui se fixe au bout d'un ariron, et permet de crocher les requins, tortues, oiseaux, qui passeraient à portée. Il comporte aussi un filet pour prendre des petits poissons, et un couteau avec une lame légère et un gros manche en bois qui flotte. Une instruction détaillée apprend à vivre sur une île déserte. Elle enseigne notamment qu'on peut amorcer une ligne avec un bouton de chemise, que le point sensible du requin et le bout de son nez, que la tête coupée d'une tortue fait des morsures graves, et que tout oiseau est bon à manger; cru ou cuit.

Actuellement 83.000 des petits modèles sont en service et un quart de million du grand modèle.

LA LIBERTÉ de Saint-Pierre et Miquelon est publiée à Saint-Pierre et imprimée à l'Imprimerie du Gouvernement.

Prix de l'abonnement:

Pour le Territoire:	1 an 50 fr.
	6 mois 26 fr.
France et Colonies:	1 an ... 70 fr.
	6 mois 40 fr.
Etranger:	1 an ... 3 dollars U.S.A.
	6 mois 2 dollars U.S.A.
Canada:	1 an ... 3 dol. 50 Canad.
	6 mois 2 dol. 50 Canad.

Prix des Annonces:

(Payable d'avance)

1 à 6 lignes.....	16 fr.
Chaque ligne en sus.....	3 fr.
Chaque annonce répétée, moitié prix	
Les avis et annonces doivent être remis 4 jours avant la publication	

Les abonnements sont reçus, pour les Etats-Unis au Bureau de la Free French Delegation, 626 Fifth Avenue, New-York City; et pour le Canada, au Service d'Information de la France Libre, 448, Avenue Daly, Ottawa, Canada

Pour continuer à combattre sur tous les fronts du monde — Angleterre, Atlantique, Egypte, Lybie, Méditerranée, Océan Indien, Pacifique, Russie — pour remplacer les braves qui tombent chaque jour, la FRANCE a besoin de tous ceux qui ont la liberté de prendre les armes

ENGAGEZ-VOUS
dans les Forces Françaises Libres

ABONNEZ-VOUS:

VOUS NOUS AIDEREZ

Etat-Civil de Saint-Pierre

NAISSANCES:

- 15 Avril. — Pyke, Georges-André.
- 16 Avril. — Grignon, Gérard-Eugène-Joseph.
- 21 Avril. — Ilharréguy, Roger-Eugène.
- 22 Avril. — Le Dù, Yvette-Emilie-Claire (reconnaissance).

Etat-Civil de Miquelon-Langlade

DÉCÈS:

- 12 Avril. — Poirier, Armand-Prosper, né le 26 Décembre 1893.

A VENDRE

Un doris avec moteur ATLANTIC 4 HP.

Un lot de vignots à capelan.

Vaisselle et batterie de cuisine.

S'adresser à Madame Jean Bouteiller.

L'ESPAGNOL Gustave

Quai de la Roncière — SAINT-PIERRE

Articles de Ménage

Ripolin et Peintures toutes couleurs

Essences -:- Huile de lin -:- Mastic -:- Vernis

Verre ordinaire et imprimé, etc.

Appareils de Chauffage en tous genres

Eugène THÉAULT

QUAI DE LA RONCIERE

FERBLANterIE - QUINCAILLERIE

POSES APPAREILS DE CHAUFFAGE

SALLE DE BAINS ET ACCESSOIRES